NATIONS
UNIES

E

Conseil économique et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/ICEF/1998/5
14 novembre 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE
Conseil d'administration
Troisième session ordinaire de 1998
26-28 et 30 janvier 1998
Point 11 de l'ordre du jour provisoire*

POUR SUITE À DONNER

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Prix Maurice Pate de l'UNICEF

RÉSUMÉ

Le Directeur général recommande au Conseil d'administration d'attribuer en 1998 le prix Maurice Pate de l'UNICEF au "Pacific Regional Human Rights Education Resource Team" (Groupe d'éducation aux droits de l'homme du Pacifique) et d'approuver à cette fin un prélèvement de 25 000 dollars sur la masse commune des ressources.

1. L'UNICEF ayant invité les gouvernements membres du Conseil d'administration, ses bureaux et ses comités nationaux à proposer des candidatures pour le prix Maurice Pate 1998, il a reçu au total 11 candidatures : quatre pour l'Afrique; une pour l'Amérique et les Caraïbes; deux pour l'Asie; deux pour l'Europe centrale et orientale; une pour l'Europe; et une pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord.

2. Après avoir examiné avec soin toutes les candidatures, le Bureau a approuvé la recommandation du Directeur général tendant à ce que le prix Maurice Pate 1998 soit attribué au Pacific Regional Human Rights Education Resource Team (Groupe d'éducation aux droits de l'homme du Pacifique, ci-après dénommé le "Pacific Human Rights Team" ou "Pacific Team") pour la contribution marquante qu'il a apportée à la défense des droits de l'homme, et notamment des droits de l'enfant, en faisant oeuvre de pionnier dans le domaine de l'éducation et de la

* E/ICEF/1998/2.

sensibilisation du public et de la diffusion de connaissances sur ces sujets dans la région du Pacifique.

3. Le "Pacific Human Rights Team" s'attache à accroître la capacité des organismes publics et civils à promouvoir les droits de l'homme dans la région des îles du Pacifique, en insistant sur la transmission des connaissances acquises. Ses efforts sont plus particulièrement centrés sur les droits légaux des femmes et des enfants et sur leurs droits en tant qu'êtres humains.

4. Dans le cadre de ses activités pionnières dans la région, cette organisation a fait preuve de qualités extraordinaires; son influence s'est étendue à toute la région, où elle a été une source d'inspiration et un modèle, encourageant une multitude d'organismes publics et privés à participer à son action. Cette action s'est essentiellement exercée au niveau des communautés locales, où l'absence de connaissances des lois et des droits que celles-ci confèrent aux citoyens et les difficultés d'accès au système juridique sont les plus aiguës. En enseignant aux jeunes et aux femmes les lois et les droits qu'elles leur reconnaissent, Pacific Team aide la société civile à exiger des pouvoirs publics et de l'appareil judiciaire plus de responsabilité et de transparence dans l'exercice de leurs fonctions.

5. Créant une équipe qui a formé divers groupes aux problèmes touchant à l'égalité des sexes et aux droits de l'homme, "Pacific Team" fait prendre conscience au public des constitutions et des lois des îles du Pacifique, des droits de l'homme, des questions féminines et des Conventions des Nations Unies et cela dans tous les milieux : femmes rurales et urbaines, groupes de jeunes, militants, travailleurs sociaux, officiers de police, séminaristes, magistrats, juges et autres fonctionnaires de justice dans les îles Cook, à Fidji, dans les Etats fédérés de Micronésie, à Kiribati, dans les îles Marshall, à Nauru, Nioué, Samoa, dans les îles Salomon, à Tonga, Tuvalu et Vanuatu.

6. Ces efforts ont abouti à la création d'un réseau de sept formateurs spécialisés qui ont pour mission d'améliorer la connaissance et la protection des droits de l'homme dans la région. A travers ce réseau, des programmes d'enseignement des rudiments du droit, qu'il s'agisse des lois ou des droits des citoyens, peuvent être élaborés et réalisés dans les communautés. Ces sept formateurs sont chargés de faire connaître la Convention relative aux droits de l'enfant aux communautés. Ils organisent également des séminaires et font des conférences dans les écoles et groupes de jeunes sur les questions touchant aux droits des citoyens et aux droits de l'enfant.

7. "Pacific Team" a également fourni à deux groupes d'art dramatique, à Fidji et à Vanuatu, les moyens de s'initier aux techniques du "Forum Theatre", qui est un outil pédagogique adapté au travail avec des groupes susceptibles d'éprouver des difficultés dans des cadres plus formels. Dans les îles Cook, il a appuyé le travail de coordonnateurs de groupes qui aident les jeunes à exprimer leurs préoccupations et à identifier leurs problèmes. La majorité des problèmes étant d'origine familiale, de nouveaux ateliers lui ont été demandés pour toucher davantage de jeunes et organiser des sessions où participeraient les parents. Pacific Team a également pris part à des ateliers portant sur la réduction de la consommation de drogues et l'aide aux enfants des rues.

8. Pacific Team a aidé les organisations et institutions à faire pression sur les instances compétentes pour modifier, le cas échéant, les lois et leur application, et pour améliorer les prestations de services des institutions en organisant des séminaires et par d'autres moyens. Il apparaît que les divergences entre le droit coutumier et le système juridique officiel sont un domaine où des conflits ne cessent de surgir. Une attention particulière a donc été accordée aux efforts faits par les populations des îles du Pacifique pour élaborer des solutions uniques qui leur permettent d'adopter et d'appliquer les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme tout en conservant les lois et pratiques coutumières, qui sont la source de leur identité en tant que peuple.

9. A Kiribati, par exemple, les organisations féminines et le Département des affaires féminines ont, de concert avec Pacific Team, rédigé et soumis au gouvernement une pétition recensant les dispositions de caractère discriminatoire de la Constitution qui portaient atteinte aux droits des femmes et des enfants. Le gouvernement a accepté les documents qui lui étaient ainsi présentés et a entamé la réforme promise des dispositions en question. A Fidji, l'assistance juridique et financière apportée par Pacific Team aux pressions, activités de plaidoyer et travail de rédaction de 24 organisations non gouvernementales a abouti à une réforme constitutionnelle sans précédent. Dans la nouvelle Constitution, qui entrera en vigueur en juillet 1998, ont été supprimées toutes les formes de discrimination qui frappaient les femmes et les enfants dans leurs droits de citoyens et une clause interdisant toute discrimination en raison du sexe a été affinée. Le gouvernement a adopté, mot pour mot, la législation proposée et rédigée avec l'appui de Pacific Team. Une formation a également été dispensée aux arbitres statuant dans les petits procès et aux juges des juridictions supérieures de Nioué et des îles Cook.

Historique du prix Maurice Pate

10. C'est lors d'une session extraordinaire tenue le 11 novembre 1965 que le Conseil d'administration a approuvé la recommandation du Directeur général préconisant d'employer le montant du prix Nobel de la paix à créer un fonds à la mémoire de Maurice Pate, le premier Directeur général de l'UNICEF (E/ICEF/537). Le Conseil avait aussi donné son accord de principe pour que le fonds soit employé à renforcer la formation et l'expérience de personnes qui travaillent dans des domaines intéressant la protection de l'enfance dans les pays avec lesquels l'UNICEF coopère. Le Conseil d'administration pensait que Maurice Pate aurait été particulièrement touché que l'hommage rendu à sa mémoire prenne la forme d'une contribution active aux objectifs généraux de l'UNICEF.

11. Le Conseil d'administration a, en mai 1996, approuvé le plan soumis par la Directrice générale (E/ICEF/542, par. 76 à 83). Le Fonds commémoratif rendrait hommage aux mérites des organismes régionaux qui assuraient la formation dans des domaines intéressant l'enfance. Il honorerait chaque année une organisation de pays en développement qui offrait des services adaptés aux pays de sa région. Cette organisation recevrait une assistance modique destinée à l'aider à renforcer ces services.

12. Les fonds et les contributions réunis à l'origine pour financer le prix Maurice Pate étant épuisés à la fin de 1978, le Conseil d'administration a décidé en 1979 de prélever les fonds nécessaires sur la masse commune des ressources (E/ICEF/P/L.1906 (REC)).

13. A sa session de 1988, le Conseil d'administration a approuvé la recommandation préconisant que le prix Maurice Pate, attribué chaque année selon les modalités exposées dans le document E/ICEF/1988/P/L.37, récompense des initiatives et actions extraordinaires et exemplaires, s'exerçant à l'échelle nationale, régionale ou mondiale, visant à assurer la survie, la protection et le développement des enfants. Le prix pouvait être décerné à une institution, à un organisme ou à une personne, oeuvrant à titre public ou non. Le secrétariat établirait ultérieurement un calendrier et les modalités de présentation des candidatures et de sélection des lauréats (voir E/ICEF/1988/13, annexe I, par. 45 à 47, et résolution 1988/89).

14. Les critères de sélection ayant été élargis de manière à pouvoir prendre en considération aussi bien les réalisations en faveur des enfants que les apports de moyens à cet effet ou les exemples et l'émulation donnés, le prix peut être employé à récompenser tous les efforts notables en faveur de l'enfance. Le prix encourage les initiatives individuelles, mais le don financier qui l'accompagne peut être utilisé pour poursuivre des activités à plus large échelle, qu'il s'agisse de formation, d'échange de données d'expérience ou d'activités se rapportant directement à un programme.

15. Le Conseil d'administration a révisé en 1989, 1990, 1991 et 1994 les modalités et critères d'attribution du prix. Les plus récentes de ces révisions (E/ICEF/1994/L.16) disposent que les candidatures sont présentées par les gouvernements membres du Conseil d'administration, et par les représentants de l'UNICEF, ses directeurs régionaux, les services de son secrétariat et ses comités nationaux. Le Bureau examine toutes les candidatures. Le prix ne peut pas être attribué à un gouvernement, à un chef d'Etat ou de gouvernement, ou à un organisme ou fonctionnaire des Nations Unies. Les principaux critères de sélection sont les suivants : a) initiatives et actions extraordinaires et exemplaires visant à assurer la survie, la protection et le développement des enfants; b) travaux novateurs constituant une source d'inspiration; c) action de portée nationale ou régionale pouvant servir d'émulation; d) action propre à encourager des activités bénévoles et des activités au niveau le plus simple. Enfin, le principe de l'équilibre dans la représentation géographique doit être dûment respecté.

16. Les précédents lauréats du prix Maurice Pate étaient les suivants :

Année	Lauréat	Région
Avant 1980	Divers organismes	Afrique, Asie, Amériques et Caraïbes, Moyen-Orient et Afrique du Nord, pays industrialisés, ensemble du monde
1981	Collège universitaire des sciences et de la santé (Bahreïn)	Moyen-Orient et Afrique du Nord
1982	Université des Antilles (institution régionale)	Amériques et Caraïbes
1983	Institut panafricain pour le développement	Afrique
1984	Centre international de recherche sur les maladies diarrhéiques (Bangladesh)	Monde entier
1985	Institut national de coopération publique et de protection de l'enfance (Inde)	Asie du Centre-Sud
1986	Ligue des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge	Monde entier
1987	Eglise catholique d'El Salvador	Amériques et Caraïbes
1988	Pembinaan Kesejahteraan Keluarga (Mouvement pour la protection de la famille - PKK) (Indonésie)	Asie de l'Est et Pakistan
1989	Mme Suzanne Mubarak (Egypte)	Moyen-Orient et Afrique du Nord
1990	Pr Olikoye Ransome-Kuti (Nigéria)	Afrique
1991	Child-to-Child Trust (Royaume-Uni)	Pays industrialisés
1992	Bangladesh Rural Advancement Committee (Bangladesh)	Asie du Sud
1993	La population et l'Etat de Ceara (Brésil)	Amériques et Caraïbes
1994	All-China Women's Federation	Asie de l'Est et Pacifique
1995	Pr Ihsan Dogramaci (Turquie)	Europe centrale et orientale/ Communauté d'Etats indépendants/ pays baltes
1996	Centre régional pour la santé et le développement (Bénin)	Afrique
1997	Centre namibien d'assistance juridique	Afrique orientale et australe

---